

Arrêté fédéral

concernant

le budget d'exploitation de la régie des alcools pour 1932.

(Du 18 décembre 1931.)

L'ASSEMBLÉE FÉDÉRALE DE LA CONFÉDÉRATION SUISSE,

vu le message du Conseil fédéral du 18 août 1931,

arrête :

Article unique.

Le budget d'exploitation de la régie des alcools pour 1932, présenté par le Conseil fédéral, est adopté.

Ainsi arrêté par le Conseil national.

Berne, le 8 décembre 1931.

Le président, D^r R. ABT.

Le secrétaire, F. v. ERNST.

Ainsi arrêté par le Conseil des Etats.

Berne, le 18 décembre 1931.

Le président, SIGRIST.

Le secrétaire, KAESLIN.

Le Conseil fédéral arrête :

Publication de l'arrêté fédéral ci-dessus dans la *Feuille fédérale*.

Berne, le 18 décembre 1931.

Par ordre du Conseil fédéral suisse :

Le chancelier de la Confédération,

KAESLIN.

Arrêté fédéral concernant le budget d'exploitation de la régie des alcools pour 1932. (Du 18 décembre 1931.)

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1931
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	52
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	30.12.1931
Date	
Data	
Seite	869-869
Page	
Pagina	
Ref. No	10 086 463

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.